

nos camions parce qu'il n'y n'avait pas de concurrence. Il a fait valoir avec beaucoup d'éloquence que les coûts imposés au Canadiens baisseront grâce à cet accord commercial. C'est le message que nous avons essayé de transmettre à la population et voilà qu'il se lève pour nous donner son appui. Nous l'en remercions.

**M. Boudria:** J'invoque le Règlement. Selon l'Association des consommateurs du Canada, la famille moyenne, de quatre personnes, épargnerait 32 \$ grâce au libre-échange, et plus particulièrement à la baisse des droits de douane.

**M. le vice-président:** Il n'y avait pas lieu d'invoquer le Règlement.

**M. Hawkes:** Il nous aide même davantage parce qu'il vient d'admettre à l'instant, qu'il y aura une épargne. Nous avons fait des progrès. La population va épargner de l'argent grâce au libre-échange, et il vient de l'admettre. Si seulement il pouvait faire un pas de plus et admettre que ceux qui achèteront une résidence épargneront 8 000 \$, alors nous aurions vraiment fait des progrès.

Nous arrivons ensuite à la motion qu'il défend si éloquemment. C'est bien typique des libéraux, de leur attitude de toujours. Ils disent qu'il ne faut pas traiter tous les Canadiens sur un pied d'égalité. C'est la pensée qui se cache derrière cette motion: privilégions la population de certaines provinces seulement. Cette motion vise les habitants de certaines provinces seulement. Il est temps que les députés de l'opposition apprennent quelque chose au sujet de l'Alberta. Comment cette motion aide-t-elle les Albertains? Pourquoi devrions-nous disposer d'un régime fiscal qui n'est pas équitable pour les contribuables de toutes les régions du pays?

**M. Boudria:** C'est exactement ce que nous désirons.

**M. Hawkes:** Avec le Programme énergétique national, les contribuables de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de la Saskatchewan se sont fait saisir une ressource importante. Ce programme a ruiné notre industrie, a réduit des gens au chômage, a été la cause de sévices infligés aux femmes et aux enfants, ainsi que de suicides; en un mot, il a entraîné toutes sortes de bouleversements sociaux. Pourquoi? Parce que le Parti libéral du Canada, appuyé par le NPD, a décidé que des impôts spéciaux seraient exigés de certains Canadiens, mais pas de tous. C'est ce en quoi consistait le PÉN. Nous débattons actuellement un projet de loi sur la réforme fiscale, et la toute première motion proposée par les Libéraux dénote un manque d'équité envers tous les Canadiens. Elle porte sur un allègement fiscal pour les habitants de l'Ontario, mais pas ceux de l'Alberta. C'est là la vision du Canada que se fait le Parti libéral, mais pas notre parti. Nous rejetons cette motion.

La politique en matière d'impôt devrait être équitable pour tous les Canadiens, quelle que soit la province où ils habitent. Nous avons travaillé avec acharnement pendant quatre ans afin de redonner à ce pays un sens d'équité. Nous devrions tous être des Canadiens de premier ordre, que nous habitons au Yukon, à Calgary, à Baie-Comeau, à Toronto, dans les provinces de l'Atlantique ou à Terre-Neuve. Nous devrions tous être traités de la même façon par le gouvernement canadien qui nous prélève des impôts.

Si ces deux partis votent en faveur de cette motion, ils voteront dans le même sens qu'ils l'ont fait à l'égard du PÉN. Ils

### *Impôt sur le revenu—Loi*

voteront en faveur d'un avantage pour certains contribuables de certaines provinces, mais pas pour ceux d'autres provinces, et c'est inacceptable. Je prie instamment les députés de rejeter la motion.

**M. Keeper:** J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je suis certain que le député ne veut pas induire la Chambre en erreur. En effet, il vient de dire que les deux partis de l'opposition, dont le NPD, ont voté en faveur du PÉN. C'est tout à fait faux, et j'espère qu'il rétablira immédiatement les faits.

**M. David Orlikow (Winnipeg-Nord):** Monsieur le Président, deux conservateurs nous ont parlé d'équité, premièrement, le ministre d'État aux Finances (M. Hockin) et, deuxièmement, le secrétaire parlementaire. Permettez-moi de reprendre un instant les propos du secrétaire parlementaire. Il déclare qu'en votant en faveur de cet amendement, nous manifestons encore une fois notre refus de traiter tous les Canadiens équitablement. Je rappelle au député que sa province, l'Alberta, n'impose aucune taxe de vente, alors que Terre-Neuve en impose une de 12 p. 100. C'est pour ce genre de raison qu'on propose cet amendement.

**M. Boudria:** Le comité l'a approuvé à l'unanimité.

**M. Orlikow:** Oui, et le député désire que nous votions contre. Il a accusé certains députés de l'opposition de ne pas avoir lu leurs notes d'information. Il devrait lire les siennes, car il ne ferait certainement pas les commentaires qu'il a faits.

Comme le ministre a dit croire en l'équité, je désire soulever avec lui une question concernant la déduction des frais d'automobile, que j'estime injuste. Certains de mes électeurs, notamment ceux du secteur de la construction, m'entretiennent de cette question depuis un certain nombre d'années, et elle a été soulevée officiellement dans une doléance présentée au gouvernement par le président de la Fédération canadienne du travail, une fédération de syndicats ouvriers qui n'appuient pas, du moins publiquement, le NPD. En vertu des dispositions de notre Loi de l'impôt sur le revenu, des avocats, des médecins, des gens d'affaires indépendants sont autorisés à déduire un certain pourcentage des dépenses qu'ils engagent lorsqu'ils utilisent leur automobile.

• (1200)

Je ne suis pas en désaccord avec ce droit, car pour effectuer une partie de leur travail ils ont besoin de leur automobile. Je ne m'y oppose pas. Toutefois, je souligne au ministre qu'il y a à Winnipeg, par exemple, des travailleurs de la construction qui, pour gagner leur vie, ont consacré des mois et dans certains cas des années à un important projet énergétique ou à une mine. Il y en a actuellement un en cours dans la circonscription du premier ministre de la Saskatchewan. Ces ouvriers travaillent à ce projet en Saskatchewan pour pouvoir assurer leur propre subsistance et celle de leur famille.

Ils parcourent des centaines de milles depuis Winnipeg jusqu'au lieu de leur travail. Comme ils tiennent à conserver une vie de famille, à préserver leur mariage, toutes les deux ou trois semaines, ils quittent le chantier situé près de Weyburn (Saskatchewan) pour aller passer la fin de semaine à Winnipeg d'où ils repartent quelques jours plus tard. La Loi ne leur permet de déduire de leur impôt sur le revenu aucune des dépenses qu'ils ont dû engager pour conserver leur travail.